



## Mairie de Larnaud

Larnaud, le jeudi 17 mars 2022

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MARS 2022

#### ORDRE DU JOUR

Présents : ANTIER Pierre, BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain.

Absents : GORSE Cyril, GUERRET Laurent, LAUBEPIN Ivan, NAUDIN Martine, TACCHINI-NOEL Olivia, VERNET Corinne

Approbation du précédent compte-rendu en date du 14 Janvier 2022

**Unanimité**

#### Affaires financières

**1) Présentation et approbation des Comptes Administratifs 2021 (Budget communal et Pièce Rougemont)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2021 pour le budget communal ainsi que pour le budget annexe « pièce Rougemont ».

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Noblet est nommé Président de séance et fait procéder au vote des deux comptes administratifs

✓ Budget communal :

**Unanimité**

✓ Pièce Rougemont :

**Unanimité**

**2) Présentation et Approbation des comptes de Gestion du trésorier (Communal et Rougemont)**

Monsieur le Maire étant de retour, il indique que les comptes de gestion du trésorier sont en tous points conformes avec les comptes administratifs et fait procéder à leur approbation :

✓ Budget communal

**Unanimité**

✓ Pièce Rougemont

**Unanimité**

**3) Délibérations d'affectation des résultats (Communal et Rougemont)**

N'ayant pas de déficit d'investissement à couvrir sur l'année écoulée, Monsieur le Maire indique que les excédents budgétaires seront affectés aux budgets primitifs 2022 en recettes d'investissement et de fonctionnement.

**Unanimité**

**4) Délibération clôture Budget Communal pièce Rougemont**

Monsieur le Maire indique que suite au rendez-vous qu'il a eu en début de semaine avec le conseiller aux décideurs locaux, il propose finalement de ne pas clôturer le budget Pièce Rougemont. En effet, il propose de le conserver en sommeil afin de pouvoir être plus réactif en cas de nouvelle opportunité d'aménagement.

Il propose de mettre le vote de ce budget à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud



Unanimité

### 5) Présentation de vote du budget Communal primitif 2022

Lecture faite avec les membres du conseil du projet de budget primitif, monsieur le Maire souligne quelques points de vigilance à avoir :

- ❖ Chauffage sur le site de la maternelle/périscolaire
- ❖ Nettoyage des écoles suite Covid
- ◆ Téléphonie.

Le budget 2022 s'équilibre en fonctionnement et en investissement somme suit :

BUDGET COMMUNAL 06200	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	669.506 €	669.506 €
INVESTISSEMENT	587.166 €	587.166 €

Unanimité

### 6) Vote des taux d'imposition 2022

Compte-tenu du budget primitif, qui ne présente pas de difficulté majeure pour s'équilibrer, Monsieur le Maire propose au conseil de conserver les mêmes taux d'imposition que pour l'année écoulée, soit :

- ❖ Foncier bâti : 42.34 % (part communale + part départementale transférée en 2021)
- ❖ Foncier non-bâti : 27.82 %

Unanimité

### 7) Attribution des subventions 2022

Monsieur le Maire indique que plusieurs demandes de subventions pour l'année 2022 ont été reçues en mairie. Il présente les différentes demandes :

Le secours populaire, l'école de Larnaud, l'ADMR, la prévention routière, Bresse Jura Foot et US Coteaux de Seille.

Après discussion le conseil décide de retenir les demandes suivantes :

- ❖ ADMR 350 €
- ❖ Bresse Jura Foot : une coupe
- ❖ École de Larnaud : 10 € / enfant / jour pour la classe de découverte  
(Annule et retire la décision du dernier conseil qui donnait 10 € / jour / nuit)

Unanimité

### 8) Proposition de délibération annule et remplace pour subvention voyage scolaire

Cette demande a été validée au point précédent avec les subventions annuelles.

## Urbanisme

### 9) Point sur les dossiers en cours

- ✓ 4 Déclarations de travaux acceptées :
  - ❖ Une rénovation de maison au nom de MONFRINI Jennifer
  - ❖ Une isolation extérieure au nom de POURCELOT Renaud
  - ❖ Un mur de clôture au nom de MICHEL Jacky
  - ❖ Une rénovation de toiture au nom de DESGUILLES Michel

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud

- ✓ 2 nouvelles demandes déposées pour une ouverture de fenêtre et une isolation extérieure avec changement de huisseries
- ✓ 3 permis acceptés :
  - ❖ Une maison d'habitation au nom GIACOMIN Anissa
  - ❖ Un abri de jardin au nom MICHEL Jacky
  - ❖ Une maison d'habitation au nom de la SCI Puits Goulus

### Affaires Générales

#### 10) Devis nettoyage Salle des fêtes

Suite au dernier conseil municipal, nous devons éclaircir certains points avec le prestataire. Compte-tenu des nouveaux éléments reçus, il est convenu de demander des devis à d'autres prestataires.

#### 11) Avis du conseil : Renouvellement adhésion AIR et Réseau communes forestières

- ✓ Le conseil ne souhaite pas adhérer à AIR
- ✓ Communes forestières : suite à une rencontre sur le salon des maires Monsieur GUYOT fait part des échanges qu'il a eu avec eux. Il indique qu'un projet est par ailleurs en cours, en collaboration avec l'école pour une animation en lien avec la forêt. Le conseil valide l'adhésion.
- ✓ Monsieur le Maire informe qu'une invitation a été reçue en mairie, destinée à tous les membres du conseil, envoyée par l'aéro-club de Courlaoux, pour un « moment de partage convivial » le 1<sup>er</sup> avril à partir de 19h00.  
Il est demandé aux conseillers souhaitant s'y rendre de s'inscrire.

#### 12) Débat sur la protection sociale du personnel

Après une rapide présentation du système de protection sociale dans la fonction publique territoriale et des droits des agents, il est rappelé au conseil que la participation financière de l'employeur aux garanties Mutuelle Santé et Garantie Prévoyance n'est pas obligatoire actuellement pour la fonction publique territoriale, contrairement à ce qui se pratique dans le secteur privé.

Les agents doivent donc souscrire des assurances complémentaires, de même que la collectivité, car l'employeur ne cotise pas à la sécurité sociale.

La participation de l'employeur deviendra obligatoire le 1er janvier 2025 pour la partie prévoyance, et le 1er janvier 2026 pour la partie mutuelle santé.

Pour information, dans la fonction publique d'Etat, un décret prévoit la mise en place d'une participation forfaitaire de 15€ / mois / agent à compter du 1er janvier 2022 sur la mutuelle santé, qui pourrait être portée à 30 € / agent / mois en 2024.

Les décrets devraient être sensiblement les mêmes pour les collectivités.

Le conseil demande de faire une projection des coûts pour anticiper les échéances obligatoires de 2025 et 2026.

#### 13) Organisation tour de garde élections présidentielles 10 et 24 avril 2022

Monsieur le maire rappelle que les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 19h00.

Puis il fait passer les plannings des tours de permanence (2h45 par créneau) afin que chaque conseiller puisse s'y inscrire.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud

### Bois - Environnement

#### 14) Budget travaux 2022

Monsieur le Maire présente le budget ONF reçu pour les travaux sylvicoles 2022 sur les parcelles 31r et 10r.

Le conseil est d'accord pour valider le devis (sauf ligne concernant la parcelle 10).

Montant retenu 6970.22 euros HT, soit 7667.24 euros TTC

**Unanimité**

#### 15) Retour sur la plantation de la parcelle 10 par les jeunes

La parcelle ayant été préparée par les jeunes de la commission « Animation-Jeunesse » a pu être replantée par les habitants le dimanche 6 mars au matin.

Remerciements tout particuliers à Mr DALPAN pour le débroussaillage.

Une vingtaine d'adultes et autant d'adolescents et d'enfants ont participé à l'opération.

L'ambiance était très conviviale et tous étaient demandeurs d'autres actions du même type.

Une journée écocitoyenne serait à prévoir pour nettoyer le village.

#### 16) Fête de la forêt

Une journée « fête de la forêt » est en train de voir le jour. Organisée en collaboration avec les communes de Fontainebrux et de Villevieux. Il s'agirait d'une marche avec des animations le long du parcours d'environ 5 km qui se situerait essentiellement sur le territoire de Fontainebrux.

Des animations et des conférences jalonneront le circuit et les associations des communes seront en charge de la restauration et de la buvette.

### Lien Social

#### 17) Marchés 2022

Un règlement sera mis en place cette année, notamment pour autoriser seulement les associations de Larnaud à tenir une buvette. Pour l'année 2022, l'APE (Association Parents d'élèves) tiendra ce stand.

Pour les autres exposants, seules les dégustations gratuites seront autorisées.

L'APE proposera également de la vente de plants, uniquement sur mai et juin.

**Unanimité**

Les marchés auront lieu les 1ers dimanches des mois de mai à septembre.

Par ailleurs, l'OCA (Office du commerce et de l'artisanat) propose pour l'été 2022 de participer à un événement « marché tournant » qui aura lieu tous les jeudis en juin, juillet et août sur tout le territoire de la CCBHS.

La commission communale a retenu et proposé la date du 21 juillet 2022. En attente de confirmation de la part de l'OCA.

#### 18) Avancement travaux City-Stade

Les jeux ont été livrés la semaine 9. Le terrassement a été effectué par l'entreprise Hervé Gandroz.

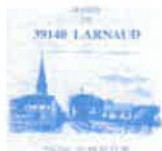
La société AMC doit intervenir pour l'installation dans les semaines à venir (avant fin mars).

L'entreprise Tissot TP interviendra vers la fin du mois de mars pour la réalisation du cheminement doux, la mise en forme autour du city et la réalisation d'un terrain de boules.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud

Les tables de pique-nique sont à l'atelier en attente de fixation sur les lieux prévus : 1 table au city et l'autre au Petit Vouglans.

Pour rappel, une table nous à été attribuée par la commission tourisme de la CCBHS, et la deuxième achetée par la commune aux mêmes conditions que celles consenties à la communauté de communes.

### Questions diverses

#### 19) Retour sur les diverses réunions.

Réunion CCBHS :

- ❖ Voirie : 500.000 euros de travaux ont été prévus au budget pour la voirie et autant pour les ouvrages d'art. Sachant qu'il faut faire une économie de 250.000 euros pour l'année 2022, peu de communes seront concernées par les travaux cette année, Larnaud y compris.

Au printemps une visite de toutes les communes sera faite pour faire un état des lieux des routes pouvant être rétrocédées aux communes et décider des modalités.

#### 20) Le Larnaudien :

Retour sur les difficultés rencontrées pour la distribution cette année. Monsieur le Maire précise qu'il est conscient des impératifs de chacun, mais demande à ce que le secrétariat soit prévenu sous 3 jours en cas d'impossibilité de distribution dans les délais impartis afin de pouvoir trouver une solution alternative rapidement.

#### 21) Logement F3

La locataire du F3 de l'école de la maternelle a donné sa dédite le 9 mars 2022.

Le préavis initialement prévu est de 3 mois, pouvant être réduit au cas où un nouvel occupant serait validé par le conseil.

Nous avons à ce jour 2 dossiers de demande complets, avec des personnes prêtes à emménager rapidement.

Une autre question se pose : Suite à la demande nationale sur la solidarité Ukraine, ce logement peut-il être mis à disposition pour une éventuelle famille ukrainienne ?

Le conseil décide de retenir cette dernière option et de réduire le préavis de la locataire actuelle au minimum : 1 mois.

Ce logement étant partiellement meublé, un appel aux dons sera effectué sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

Prochain conseil fixé au 8 avril 2022

**Le Maire, David GUYOT**



Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »